

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la commune de FLÉAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 22 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 7 juillet 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 01/07/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, VASLIN.

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :

MM. FREMINET, GUINET, MORIN, MOUHICA, SOGUEL, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA, RANIVOALISON.

POUVOIRS :

De M. SOGUEL à M. LAGARDE
De M. GUINET à M. CALANDRAUD
De Mme RANIVOALISON à Mme CHEMINADE
De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia LAINÉ

Délibération : 2025-07-04

Convention « monenfant.fr » avec la CAF

Rapporteur : Christine CHAUVEAU

La CAF Charente propose à la commune de Fléac la signature de la convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site www.monenfant.fr/ de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

Ce site a pour but d'informer les familles sur les services mis en place par la commune à destination des enfants. Les informations portent sur les modalités de fonctionnement des établissements et les éventuelles disponibilités d'accueil s'y rapportant.

La convention ci-annexée a pour objet de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et la commune de FLEAC et d'autoriser un ou plusieurs

AR Prefecture

016-211601380-20250707-DCM_202507_04-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

agents de la commune à mettre à jour les informations sur le site www.monenfant.fr/

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et ses annexes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à FLEAC, le 7 juillet 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

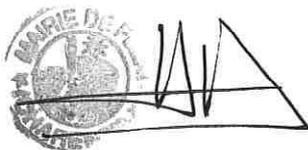
Transmission à la préfecture le: 08 JUIL. 2025

Réception du: 08 JUIL. 2025

Mise en ligne le: 08 JUIL. 2025

Le Maire,

Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département